

**Question 1 : quel bilan faites-vous de l'évolution du paysage de la TNT depuis son lancement en 2005, notamment aux plans économique et des usages ? Quelle appréciation portez-vous sur la diversité de l'offre de programmes en TNT, notamment en TNT gratuite ? diversité de l'offre de programmes ?**

Le paysage après s'être diversifié au début de la TNT s'est concentré. Les deux groupes privés leaders ont obtenu ou acquis les principales chaînes généralistes de la TNT. Ils sont en très bonne santé économique et maintiennent leur part d'audience mais ils innove peu.

Ces deux chaînes historiques gèrent leur déclin plus qu'elles ne tentent de s'adapter aux évolutions des goûts et des modes de consommation.

N'oublions pas combien TF1 et dans une moindre mesure M6 étaient opposés à ses débuts à la TNT. Ne parvenant qu'à retarder son arrivée, les deux groupes se sont ensuite employés à recréer des positions très fortes dans le nouvel univers.

La situation des chaînes « historiques » dans le plan de service et la sanctuarisation de ce dernier par la réglementation donne un avantage déterminant à TF1 et M6 au détriment des acteurs entrés plus tardivement sur la TNT.

Cette stratégie assez largement défensive qui vise à maximiser la rentabilité plus qu'à investir dans l'adaptation à un monde qui change ne peut pas être vue comme une évolution positive du paysage.

Les nouveaux entrants de la TNT sont affaiblis par leur place éloignée dans le plan de service et par la puissance des deux groupes privés leaders qui accèdent prioritairement aux contenus forts qu'ils font circuler entre les antennes de leur portefeuille de chaînes.

En matière de distribution et d'innovation, l'exigence par M6 et TF1 fin 2017 d'une rémunération importante pour la fourniture de leur signal aux FAI a dans une certaine mesure créé un antagonisme négatif pour le secteur.

Au lieu de travailler ensemble à une modernisation accélérée des modes de consommation délinéarisés, les FAI apportant leur capacité de distribution et des datas, les éditeurs leurs programmes et leur capacité de promotion, FAI et éditeurs sont en opposition forte, les FAI cherchant des substituts aux grandes chaînes TNT afin de ne pas tomber dans leur dépendance.

Il nous semble pourtant qu'il serait possible de construire des projets intelligents dans des relations FAI / Editeurs plus équilibrées.

Le plan THD français installe en effet la fibre dans la plupart des foyers français. Ces derniers adoptent donc l'IPTV comme le premier moyen de réception de la TV. Le réseau TNT, moins performant et sans interactivité est un moyen de réception en déclin et devenu assez marginal. Néanmoins l'avantage « plan de service » (accès facile, notoriété, presse TV...) qu'apporte une diffusion TNT est déterminant.

Quant à la diversité de l'offre de programme, elle peut sûrement être renforcée. Aujourd'hui la créativité est plus forte en TV payante, particulièrement en SVAD. Pourtant, avec leur portefeuille de chaînes et leur rentabilité élevée, TF1 et M6 ont une situation très privilégiée.

**Question 2 : comment évaluez-vous la place de TF1 et M6 au plan éditorial dans l'offre de la TNT ainsi que leurs poids et leurs dynamiques dans l'économie de la TNT.**

La place des deux chaînes généralistes est centrale du simple fait des budgets programmes importants qu'elles représentent. Néanmoins le renouvellement des genres est faible et lent, entraînant un vieillissement de l'audience. En répétant des formules éprouvées mais souvent anciennes, les chaînes leaders de la TNT gratuite perdent progressivement le public jeune. Ce sont autant les jeunes qui quittent la TV que la TV qui les quitte.

Les deux chaînes ne contribuent pas autant qu'elles le pourraient à accompagner l'évolution des usages et des goûts du public.

L'engagement de ces deux chaînes dans les offres délinéarisées est insuffisant, la stratégie visant avant tout à favoriser l'atteinte de fortes audiences en prime time, à même de délivrer des écrans puissants. Cela nuit clairement à la créativité et à l'innovation.

Enfin le temps mis à s'accorder sur un partenariat entre grands éditeurs pour proposer une plateforme SVAD française explique le relatif échec de cette dernière. Il existe pourtant un espace important pour un vrai projet mixant AVAD et SVAD, s'appuyant sur les contenus des groupes disposants de la vitrine TNT et d'une capacité de promotion colossale et sur la puissance de distribution des FAI.

Malheureusement les éditeurs privés leaders ont préféré privilégier l'extraction d'une rémunération de la part des FAI et le développement de services d'AVAD « propriétaires » accaparant l'offre SVAD sans vraie logique.

**Question 3 : quels types de services seraient susceptibles d'occuper la ressource disponible à l'échéance des autorisations des deux services ? Dans quelle mesure ces services devraient-ils assurer une contribution au financement de la création cinématographique et audiovisuelle susceptible d'en garantir la pérennité ?**

De notre point de vue, s'il s'en présente, il est important de favoriser des projets nouveaux, visant une audience plus jeune et s'appuyant sur un plus haut degré d'interactivité, de délinéarisé et de personnalisation que permet l'association de la puissance de la TNT avec les capacités techniques des réseaux THD.

Il faut sortir du cadre dans lequel jouent depuis quatre décennies les deux acteurs privés leaders.

La déstabilisation provoquée par Netflix vient de la créativité du groupe américain, mais aussi de l'immobilisme des acteurs français qui répliquent un modèle éprouvé mais rejeté des jeunes générations, plutôt que d'investir, innover et prendre des risques.

Projet innovant ne signifie pas abandon du financement de la création audiovisuelle et cinématographique. Bien entendu les projets nouveaux doivent assumer un ensemble d'engagements qui donne une visibilité de court terme mais aussi et surtout une perspective de développement à un secteur qui paraît avoir pris comme acquis qu'il serait voué au déclin.

**Question 4 : s'agissant de l'offre de programmes, quels engagements, en diffusion ou en production, apparaissent comme devant être maintenus, renforcés ou créés afin d'assurer une meilleure attractivité de l'offre dans l'intérêt du téléspectateur ? Certains engagements vous semblent-ils devoir être assouplis ou supprimés ?**

Il conviendrait de faire évoluer le régime d'obligations en diffusion comme en production pour inciter à la créativité, à l'innovation et à la diversité.

Les conventions de TF1 et M6, bien qu'elles obligent à éditer une programmation diversifiée et destinée à un large public, ne garantissent pas le développement d'une offre vraiment adaptée aux besoins d'une société en forte mutation. Les attentes sociales ne sont pas suffisamment relayées par les chaînes leaders qui peinent à se renouveler et à entrer de plain-pied dans les débats en cours. En particulier, l'information, aussi importante soit-elle, ne peut aujourd'hui être seulement relayée ; compte tenu de la complexité de nos environnements politiques, économiques et sociaux, le besoin de réflexion, et donc d'éducation ou de décryptage, est plus que jamais nécessaire.

Sous l'angle de la production, le poids des contributions masque mal le décalage par rapport à l'offre d'éditeurs comme Netflix. Il conviendrait ainsi de renforcer la créativité, ce qui suppose de rompre avec la logique aujourd'hui dominante qui table sur la répétition plus que sur l'innovation.

**Question 5 : s'agissant des enjeux de nature sociétale, quels engagements apparaissent comme devant être renforcés ou créés dans les conventions des services ? Sous quelle forme ?**

Dans le contexte de fragmentation et d'individualisation de l'information et du divertissement, la télévision demeure le principal média fédérateur contribuant à « faire société ».

Les sondages récents montrent que les Français attribuent un haut niveau de confiance à la TV pour s'informer, très au-delà de la confiance accordée à la presse ou aux réseaux sociaux.

Il nous semble donc que la priorité absolue en matière sociétale est la sanctuarisation des rédactions. Les JT sont regardés majoritairement pas des téléspectateurs relativement âgés qui sont aussi ceux qui « font » les élections.

Dans un contexte où une conquête du pouvoir par un gouvernement populiste n'est plus une hypothèse théorique, c'est un service à rendre tant aux actionnaires de ces chaînes qu'aux Français et aux journalistes que d'assurer l'indépendance des rédactions afin que ces dernières aient pour seule et unique mission d'informer de manière objective les téléspectateurs sans risquer de subir des pressions internes ou externes.

Les modestes comités éthiques actuellement en place, qui ne sont pratiquement jamais saisis ne nous semblent pas suffisant.

Beaucoup de formules sont envisageables pour protéger les rédactions. Il nous semble que les appels à candidature devraient en faire un élément premier dans le choix des dossiers.

Un constat d'échec peut également être fait concernant les groupes de TV privée leaders, quant à leur engagement sur des thématiques sociétales essentielles et notamment :

- Le maintien de l'intérêt des Français pour la « chose publique » largement entendue, laquelle n'inclut pas seulement le fonctionnement de nos institutions mais la « gouvernance » de manière générale ou encore les moyens de favoriser le « vivre-ensemble ». On note néanmoins que les émissions politiques ont disparu des antennes privées et même les soirées électorales se voient réduites à la portion congrue quand elles existent.

- L'adaptation aux attentes des jeunes générations pour qui la TV apparaît comme un média ancien et périmé. Probablement les jeunes sont-ils attirés par les nouveaux médias, mais certainement aussi, la TV a-t-elle fait bien peu d'efforts pour leur parler, alors que les jeunes générations montrent un désir fort d'engagement et de prise en main de leur avenir sous l'angle, notamment, de la protection de l'environnement.
- L'insertion des minorités pour laquelle des initiatives ont été prises, mais qui sont encore très insuffisantes.

**Question 6 : quel serait, selon vous, l'impact pour la TNT des différentes issues possibles de l'appel aux candidatures (nouvelles autorisations pour les services TF1 et/ou M6 ou autorisation d'un ou deux nouveaux services) notamment sur :**

- **La diversité et la qualité des programmes offerts ?**
- **Le marché des droits de diffusion des programmes audiovisuels, cinématographiques et sportifs ?**
- **Le marché de la publicité télévisée ?**
- **De manière plus générale, la situation économique des acteurs présents sur la TNT ?**

La TNT a besoin d'un nouvel élan. Le simple renouvellement des autorisations de TF1 et de M6 après 35 ans, ne changera vraisemblablement rien à la dynamique. Les grilles resteront les mêmes, les méthodes de production également. Les équilibres économiques resteront inchangés, les actionnaires privilégiant la distribution de dividendes à l'investissement et l'innovation.

A l'inverse, l'attribution de l'une ou l'autre fréquence à un nouvel entrant avec un projet innovant pourrait permettre :

- D'ouvrir vers de nouveaux programmes qui ne ciblent pas systématiquement les RDA<50
- De donner un champ de développement nouveau aux « petites chaînes » de la TNT tant en matière d'accès aux droits, de programmes que de publicité.
- De faire évoluer des grilles de programmes monolithiques pour une meilleure prise en compte des jeunes et de la diversité.
- D'apporter de l'innovation notamment technologique par un regard différent de ceux de groupe installé depuis plus de 35 ans.

**Question 7 : ce choix de limiter l'appel aux candidatures aux seuls services gratuits appelle-t-il des commentaires ?**

La TNT est une vitrine avant même d'être un réseau de diffusion. Il faut donc sans hésitation dédier cette vitrine puissante aux projets de chaînes gratuites.

**Question 8 : au vu des éléments présentés précédemment, il est proposé d'ouvrir cet appel à deux services à vocation nationale, d'accès gratuit, sans possibilité de décrochage local de la programmation et en haute définition. Ce choix appelle-t-il des commentaires ?**

Pas d'observation.

**Question 9 : avez-vous des commentaires sur les obligations de diffusion en HD réelle qui pourraient être imposées ?**

Pas d'observations à ce stade.

**Question 10 : estimez-vous opportun que la structure et les thématiques des conventions applicables aux services qui seront autorisés dans le cadre de cet appel aux candidatures soient modifiés par rapport à celles des conventions existantes, ces changements ayant alors vocation à être étendus aux autres conventions (à minima pour les services de la TNT) qui pourraient être établies à l'avenir ?**

Pas d'observation à ce stade

**Question 11 : avez-vous d'autres commentaires à formuler sur les modalités d'attributions de cette ressource radioélectrique ?**

Il nous semble que le calendrier retenu est très défavorable aux potentiels nouveaux entrants. Mener la consultation publique seulement deux mois avant la date d'ouverture supposée de l'AAC, sans qu'aucun des paramètres ne soit connu revient à accorder un privilège énorme aux acteurs occupant aujourd'hui les fréquences.

Tout paraît être fait pour reconduire en l'état après 35 ans de renouvellements hors appel à candidatures, les licences des deux acteurs qui occupent les meilleures positions du plan de service.

Ces modalités paraissent très éloignées des objectifs de pluralisme, de diversité et de concurrence que le législateur s'est assigné en 1986.

On peut observer notamment que l'AAC concernant la chaîne GCP a fait l'objet d'un calendrier bien plus étalé dans le temps.

Il nous semble que le calendrier devrait viser à rendre possible des candidatures nouvelles et non à les entraver. Le dépôt des dossiers ne devrait pas être demandé avant la fin du mois de février 2023, ce qui laisserait amplement le temps à l'Arcom de mener ensuite sa procédure de sélection. Il conviendrait par ailleurs de laisser aux candidats au moins deux mois pour affiner leur réponse après l'ouverture de l'appel à candidatures.